



MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 08 AVRIL 2024 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	21
		▪ Nombre de conseillers votants :	25

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire,*

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD,
Adjoint au Maire,

M. Chris MANIERI BIGORGNE,
Conseiller Municipal Délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, Mme Béatrice HENRY,
M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING,
Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	M. Michel OUDIN
M. Jean-Christophe TOUPET	mandataire	M. Ioan Cristian NACU
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET	mandataire	M. Chris MANIERI BIGORGNE

Etaient absents :

M. Johan PILLOUD, Mme Stéphanie JONIAUX.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

ECLAIRAGE PUBLIC
RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE – RUE VICTOR HUGO

Rapporteur : Monsieur Raphaël GELARD

Mes Chers Collègues,

Il vous est rappelé qu'il y a lieu de poursuivre la rénovation de l'installation communale d'éclairage public et de prévoir la rue Victor Hugo.

La commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 6 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- ✓ l'implantation de 5 nouveaux candélabres avec pose de lanternes,
- ✓ l'installation de luminaires Comatelec à LED de type TECEO 1 32 LED.

Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 18 714,29 Euros, et la contribution communale serait égale à 70 % de cette dépense (soit 13 100,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Ainsi, il vous est proposé :

- **DE DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- **DE S'ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 13 100,00 Euros,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget primitif 2024 les crédits nécessaires,
- **DE PRÉCISER** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour extrait conforme, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Arnaud RAYMOND

